

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE JARDINIER PAYSAGISTE (CAP_a JP)

EN FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Période de septembre à juin



Mermilhat
CFPPA

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Se préparer au métier d'ouvrier qualifié en travaux paysagers afin de travailler au sein d'entreprises paysagistes ou de services espaces verts des collectivités publiques.

■ Le CAPa JP :

- Diplôme de niveau 3
- Possibilité de poursuivre en Brevet Professionnel ou Bac Pro Aménagements Paysagers
- Insertion professionnelle directe

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques, travaux pratiques

PLATEAUX TECHNIQUES

- Espaces verts de Marmilhat, atelier agroéquipement
- Salles informatiques
- Un CdR (Centre de Ressources) et un CDI (Centre de Documentations et d'Informations)

CONTENU DE FORMATION

En fonction de la demande : Possibilité d'établir un plan de formation avec les modules ou les blocs de compétences souhaités.

Blocs de compétences

(la validation de l'ensemble des modules permet l'obtention du diplôme)

Le CAPa JP est délivré après obtention des CCF. Non obtention si moyenne globale CCF EPT > 10/20

MODULES	CONTENUS	VOLUME HORAIRE
MG1	Histoire-Géographie et ESC, Mathématiques, SESG, Informatique	252 H
MG2	Français/ESC, EPS et biologie	180 H
MG3	Anglais	24 H
MPI	SESG	24 H
MP2	Agroéquipement, Physique-Chimie	72 H
MP3/MP4	Travaux pratiques : Mise en place de végétaux, mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères Aménagement : Entretien de la végétation, les installations et infrastructures paysagères	216 H
MIP	Pépinière	72 H



Taux de réussite : **80.8%**



Taux de satisfaction : **3.02/5**



Taux d'insertion : **95%**

Résultats selon répondants et sous réserve de retours supplémentaires encore non parvenus.

ACCÉDER À LA FORMATION

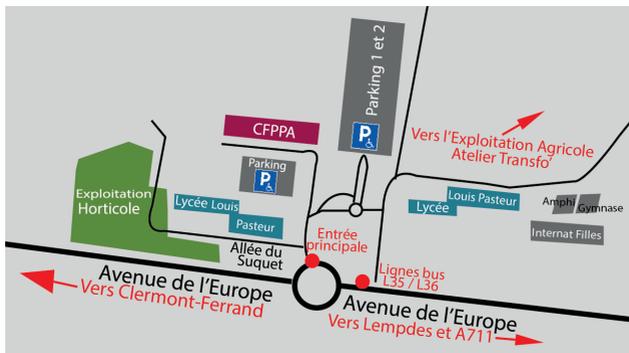
Le conseil Régional Auvergne Rhône Alpes participe financièrement aux investissements matériels à destination de cette formation.

Durée	24 semaines de formations sur 2 ans avec 35H/semaine soit 840 H
Public	Jeunes de 16 à 29 ans révolus
Conditions d'admission Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> • Etre âgé de 15 ans révolus et de moins de 30 ans à l'entrée en formation • Avoir souscrit un contrat d'apprentissage de 12 ou 24 mois avec une entreprise ou une collectivité
Rémunération	Pourcentage du SMIC en fonction de l'âge et de l'année d'apprentissage.
Repas Hébergement Accessibilité	<p>Possibilité de restauration et d'hébergement</p> <p>Le centre intègre la démarche H+</p> <p>Nous contacter</p>

LE CENTRE

Situé à proximité de Clermont-Ferrand le CFPPA de Marmilhat, regroupe depuis 2019 la formation professionnelle continue et la formation par apprentissage. Il prépare aux différents métiers de la filière agroalimentaire, paysage, agricole, fleuriste, plantes aromatiques et médicinales, commerce et animalier. Il est également possible de se former à certaines réglementations comme le Certiphyto et l'HACCP. Le CFPPA peut également vous accompagner dans vos démarches de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).





Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et en situation de handicap, conformément à la réglementation en vigueur.

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

 Allée du Suquet - BP 70024
63370 Lempdes

 cfppa.marmilhat@educagri.fr
www.cfppa.marmilhat.fr

 Tel : 04 73 91 63 04

Suivez-nous sur :  

Les indicateurs de résultats sont disponibles sur www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil



Actualisé le : 03/04/2023